



Données comparatives annuelles concernant l'utilisation d'antibiotiques

Consultation en ligne des données pour les bovins dans ABIDAT

Les détenteurs de bovins peuvent désormais comparer l'intensité des traitements antibiotiques de leur cheptel avec celle d'autres exploitations bovines. Les données pour la période 2021 – 2023 seront mises à leur disposition à partir de la dernière semaine de mars dans la banque de données sur les antibiotiques ABIDAT. À ce stade, toutes ces données et analyses servent à informer les détenteurs d'animaux.

Indicateurs

Pour pouvoir comparer la consommation d'antibiotiques entre des exploitations détenant les mêmes espèces animales et disposant des mêmes catégories d'utilisation, on calcule l'indice de traitement des animaux (ITA).

L'**indice de traitement des animaux (ITA)** indique le nombre moyen de jours pendant lesquels un animal a été traité avec un principe actif antibiotique et ce, par espèce animale ou par catégorie d'utilisation. L'ITA, qui est calculé tous les ans, est égal à la somme des jours d'antibiothérapie divisée par le nombre d'animaux du cheptel. La somme des jours d'antibiothérapie correspond quant à elle à la somme des animaux traités toutes ordonnances confondues, multipliée par les principes actifs administrés et multipliée par le nombre de jours de traitement. La durée du traitement est la période comprise entre la première et la dernière administration d'antibiotiques, à laquelle on ajoute la durée d'action si elle est supérieure à 1 jour. Pour les bovins, le nombre d'animaux (cheptel) est calculé en divisant par 365 (jours par an) la somme des jours de séjour. Le cheptel est donc égal ou inférieur au nombre d'animaux individuels.

Pour les bovins, le calcul du cheptel correspond au calculateur UGB (Ani-Calc) pour définir l'effectif déterminant selon l'ordonnance sur les paiements directs.

Pour chaque espèce animale est également indiquée la part de la quantité de principe actif qui a été annoncée comme « **remise à titre de stock** » (**taux de RàTS**). Cette étape est nécessaire, puisque les antibiotiques remis à titre de stock ne peuvent pas être pris en compte dans le calcul de l'ITA.

Niveaux d'évaluation pour les indicateurs

L'ITA est actuellement calculé par espèce animale (volaille, bovins) et par catégorie d'utilisation pour toutes les unités d'élevage (pour les bovins : élevage et engraissement, vaches laitières, autres vaches). Pour le calcul par espèce animale, les données de toutes les catégories d'utilisation sont prises en compte et ce, indépendamment du fait que l'ITA ait été calculé pour la catégorie d'utilisation concernée ou non.

Le taux de RàTS ne peut être consulté que par espèce animale, puisque ce qui a été indiqué lors de la prescription.

Pour une comparaison directe, le mieux est de consulter l'ITA par catégorie d'utilisation, puisque dans ce cas, les animaux et les conditions de détention sont plus proches que par espèce animale. Ce type de comparaison est cependant limité pour la catégorie d'utilisation « élevage et engraissement », étant donné que l'utilisation ne ressort pas des données de la BDTA.

L'ITA ne peut être calculé pour une unité d'élevage entière que lorsqu'il est disponible pour toutes les espèces animales importantes.



Certains antibiotiques sont classés comme « **antibiotiques critiques** »¹ en raison de leur importance particulière en médecine humaine. C'est pourquoi l'ITA et le taux de RàTS sont calculés pour toutes les classes d'antibiotiques mais aussi seulement pour les antibiotiques critiques.

Données comparatives pour les bovins

L'onglet « Données comparatives » permet désormais d'afficher ces données pour toutes les unités d'élevage ayant un numéro BDTA actif, à condition toutefois que le séjour d'un bovin au moins ait été annoncé dans la BDTA au cours de la période, ou qu'une prescription d'antibiotiques pour des bovins au moins ait été saisie dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV).

Critères d'inclusion des unités d'élevage pour le calcul de l'ITA et les données comparatives

L'ITA n'est calculé et représenté sous forme de graphiques que pour les unités d'élevage de bovins dont le cheptel comptait au moins 10 bovins durant l'année. Pour le calcul de l'ITA d'une catégorie d'utilisation, il faut qu'au moins 2 animaux de cette catégorie aient été annoncés par an. Les données comparatives englobent toutes les unités d'élevage qui remplissent ces conditions. Si les critères ne sont pas satisfaits, les informations disponibles s'affichent sans graphique.

Catégories d'utilisation des animaux de l'espèce bovine

La répartition des bovins en 3 catégories d'utilisation est réalisée sur la base des répartitions possibles du cheptel en s'appuyant sur les données provenant de la BDTA pour les animaux individuels. Les bovins qui ne sont pas des vaches peuvent être classés uniquement en fonction de leur âge et de leur sexe. C'est pourquoi il n'est pas possible de distinguer les individus d'élevage et d'engraissement dans la catégorie des jeunes animaux.

Répartition dans les catégories :

- Élevage et engraissement : tous les bovins de moins de 2 ans
- Vaches laitières : toutes les vaches enregistrées comme vaches laitières dans la BDTA
- Autres vaches : tous les autres bovins


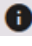
¹ Céphalosporines de 3^e et 4^e générations, macrolides et fluoroquinolones



Consultation par les unités d'élevage lors du calcul de l'ITA pour les bovins

Les données sont accessibles via l'onglet « Données comparatives » à partir de la page d'aperçu d'ABIDAT :

1. Tableau de bord

« Bovins » et « Volaille » s'affichent avec leurs catégories d'utilisation si ces espèces ont été rattachées à l'unité d'élevage dans ABIDAT ou si des prescriptions ont été saisies dans le SI ABV pour ces espèces animales. Le menu déroulant permet de sélectionner l'année. En cliquant sur les différentes lignes, une page s'ouvre, qui contient les évaluations de l'année. Le symb  dans l'aperçu indique que l'ITA a pu être calculé. Un  signifie qu'un commentaire est disponible (placer le pointeur de la souris dessus).

Pour l'heure, les graphiques et calculs sont fournis exclusivement à titre d'information.

2023

Votre exploitation		Les données de comparaison ne sont pas encore calculées.	
Bovins		L'ITA se situe dans la norme.	
Autres Vaches		L'ITA se situe dans la norme.	
Élevage et engraissement		L'ITA se situe dans la norme.	
Volaille		L'ITA se situe dans la norme.	
Poulets de chair		L'ITA se situe dans la norme.	

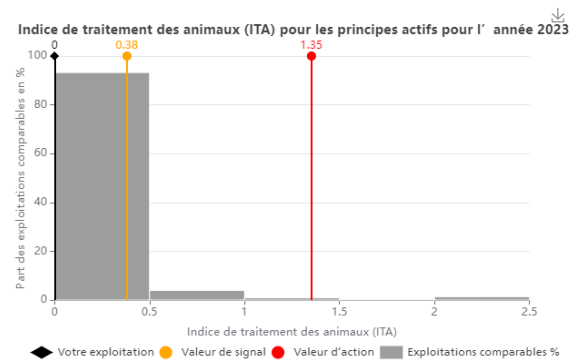
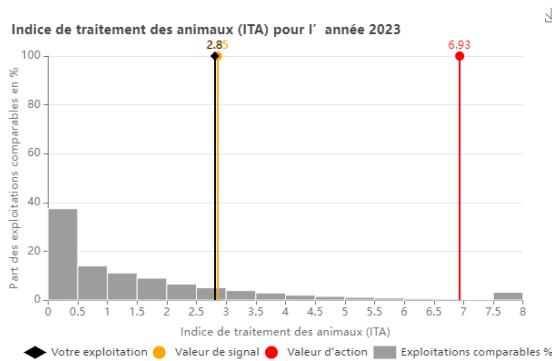


2. Graphiques des données comparatives de plusieurs années

Dans les graphiques de l'ITA et du taux de RàTS, la consommation annuelle de l'exploitation est indiquée par une ligne ascendante de couleur noire et les données comparatives par des barres verticales gris clair. La hauteur des barres correspond à la part des exploitations prises en compte pour la comparaison dont l'ITA se situe dans le domaine indiqué. Les valeurs s'affichent en passant le pointeur de la souris dessus. La part des unités d'élevage n'ayant procédé à aucun traitement antibiotique s'affiche également (dans la barre de 0 à 0.5). La ligne orange de la valeur de signal sépare les exploitations ayant une utilisation normale de celles faisant état d'une utilisation accrue d'antibiotiques, tandis que la ligne rouge de la valeur d'action² fait la démarcation entre utilisation accrue et utilisation excessive.

Données comparatives: Bovins

Indice de traitement des animaux (ITA) Remise à titre de stocks 2023



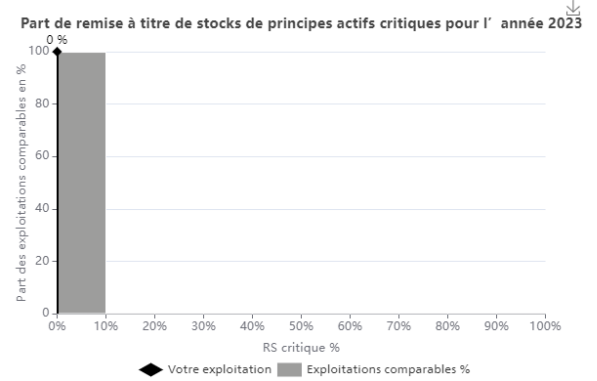
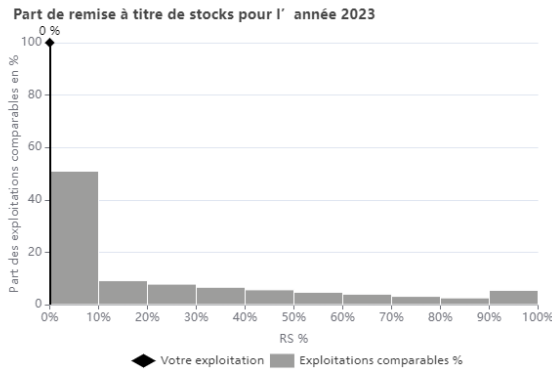
² La valeur de signal et la valeur d'action sont définies sur la base de la répartition des données.

La valeur de signal fixe la limite entre une utilisation acceptable et une utilisation élevée d'antibiotiques. Elle est déterminée par la valeur en dessous de laquelle se situent 75 % de toutes les exploitations prises en compte pour la comparaison. La valeur d'action représente la limite entre une utilisation élevée et très élevée d'antibiotiques. Elle est déterminée par la valeur en dessous de laquelle se situent 95 % de toutes les exploitations prises en compte pour la comparaison.



Données comparatives: Bovins

Indice de traitement des animaux (ITA) Remise à titre de stocks 2023

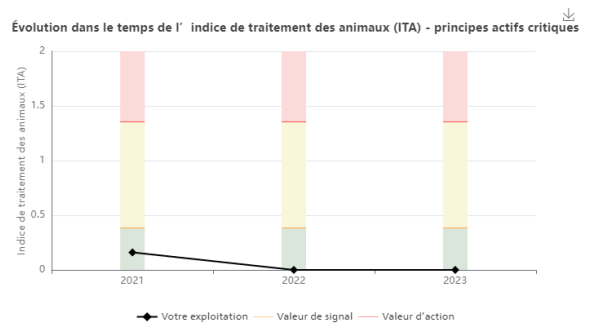
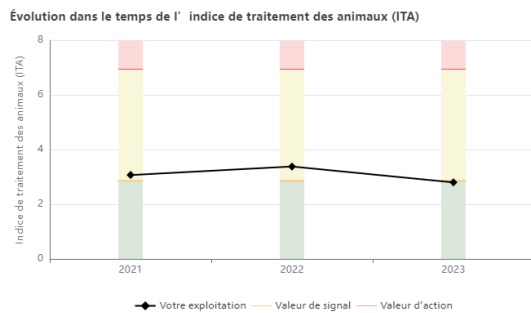


3. Graphiques sur l'évolution dans le temps

Cliquer sur « Historique » dans le menu déroulant affiche l'évolution des valeurs de l'ITA ou du taux de RàTS sur plusieurs années.

Données comparatives: Bovins

Indice de traitement des animaux (ITA) Remise à titre de stocks Historique





Conclusion

Les données comparatives sur plusieurs années permettent de se familiariser avec la consommation d'antibiotiques spécifique à une exploitation. Les détenteurs d'animaux ont ainsi la possibilité de déceler des tendances afin de remettre au besoin en question, sur une base volontaire, les routines de traitement et de prendre des mesures pour réduire l'utilisation d'antibiotiques en collaboration avec leur vétérinaire. Il est également important, surtout au début, que les éventuelles erreurs de saisie puissent être identifiées et corrigées par le vétérinaire. Les détails des prescriptions peuvent être consultés sous les onglets « Historique » et « Prescriptions » et vérifiés avec le vétérinaire. Il faudra aussi s'adresser à son vétérinaire, si des antibiotiques utilisés n'apparaissent pas dans ABIDAT.

Si vous n'avez encore jamais utilisé ABIDAT

Dans ABIDAT, des données sur l'utilisation d'antibiotiques dans votre unité d'élevage s'affichent dans plusieurs onglets.

Si les onglets n'apparaissent pas, veuillez vérifier que vous avez bien sélectionné votre numéro BDTA sous « Rôle du travail ».

Les détenteurs d'animaux peuvent consulter toutes les informations requises pour accéder en toute sécurité à leurs données sur la page d'accueil d'ABIDAT. Vous trouverez un aperçu des contenus et des fonctions disponibles, ainsi que des documents supplémentaires sous « Explications ».

Accès à ABIDAT

Par le [portail Agate](#) ou par accès direct à [ABIDAT \(identitas.ch\)](https://abidat.identitas.ch) (URL : <https://abidat.identitas.ch/welcome>)